

Reporting extra-financier trimestriel au 28 juin 2019

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↪ sur les analyses extra-financières de VIGEO quand elles existent
- ↪ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour calculer une note sur 20 pour chaque valeur, moyenne équipondérée des scores de six critères (les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal). Sont exclues du portefeuille les sociétés ayant une note égale à 0/20 dans un des domaines et les sociétés ayant une note inférieure à 10/20 sur le pilier environnement.

Le pourcentage des investissements non ISR, c'est-à-dire ayant une note globale inférieure à la moyenne, ne doit pas dépasser 10% des valeurs en portefeuille et 10% de l'actif net.

Les liquidités non investies n'entrent pas en compte dans le calcul.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

L'impact carbone est calculé à partir des données fournies par Trucost sur 100% des sociétés du portefeuille et sur un périmètre scope 1 + First Tier Indirect.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données VIGEO et BLOOMBERG. (Plus de 90% du périmètre fonds et benchmark sont notés)

Dans l'univers de 220 titres, 120 valeurs passent le filtre financier et environ 75 actions sont éligibles sur le plan ISR.

Note ISR du portefeuille

Au 28 juin 2019

Palatine Or Bleu : 14,43 / 20

MSCI EMU : 14,25 / 20 (périmètre 97,97%)

Investissement non ISR

↙ ↘

En % de lignes : **0,00** En % des encours : **0,00**

Historisation des notes

Note Juin 2018	Note Sept. 2018	Note Déc. 2018	Note Mars 2019
13,58/20	13,86/20	14,29/20	14,28/20

Commentaire extra-financier

VENTES : **BASF** : Le groupe allemand, leader mondial dans la chimie, affiche des performances supérieures à celles de son secteur grâce à son engagement en matières environnementale (stratégie portant sur la prévention de la pollution, des émissions atmosphériques, la protection des ressources en eau...) et sociale (amélioration des conditions de santé et sécurité des employés, amélioration régulière de la présence des femmes dans le management...).

SPIRAX SARCO : Société anglaise spécialisée dans l'ingénierie de systèmes à vapeur avec une forte présence locale auprès de 51 entreprises en exploitation dans 34 pays. Les performances ESG du groupe restent limitées et hétérogènes dans trois domaines. Cependant la société se distingue sur le plan de la gouvernance, ce qui contraste avec sa gestion des questions environnementales et surtout sociales. La société ne fait pas l'objet de controverse.

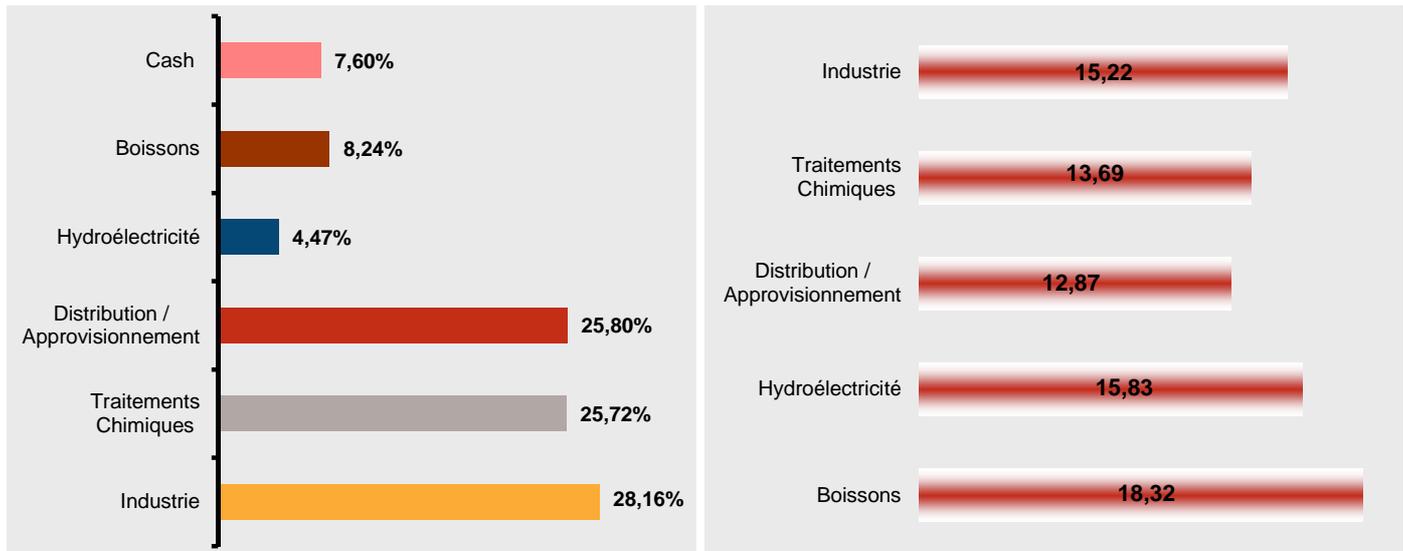
ACHATS : **SCHNEIDER ELECTRIC** : Ce groupe industriel européen à dimension internationale, qui fabrique et propose des produits de gestion d'électricité, des automatismes et des solutions adaptées à ces métiers, présente un positionnement très intéressant sur le plan de l'efficacité énergétique. Un nombre important de sites sont certifiés ISO 14001. La société affiche une très grande maîtrise dans l'intégration de ses acquisitions. Les résultats de sa stratégie ESG sont très pertinents avec les objectifs fixés. Une plus grande attention est portée sur les critères sociaux. La gouvernance reste cependant la faiblesse du groupe.

VINCI : Groupe industriel français, acteur mondial des métiers des concessions et de la construction, employant plus de 185000 personnes dans plus de cent pays. La performance ESG du groupe est solide voire même en avance dans certains domaines des ressources humaines (prévention de la discrimination, le développement social et économique dans les zones où Vinci est implanté, et la gestion des carrières). La société a amélioré sa performance en matière d'impacts environnementaux sur la construction et la rénovation d'immeubles. De plus Vinci affiche l'objectif de réduire ses émissions atmosphériques d'ici 2020. L'entreprise doit malgré tout encore améliorer sa gouvernance et en particulier son faible niveau d'indépendance du conseil d'administration et manque de transparence en matière de rémunérations.

Reporting extra-financier trimestriel au 28 juin 2019

Répartition Sectorielle

Notation moyenne ISR par secteurs



Détail des 5 principales lignes actions du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
VEOLIA ENVIRONNEMENT	France	Distribution / Approvisionnement	8,65%	13,30/20
VINCI	France	Industrie	7,14%	18,30/20
BUREAU VERITAS	France	Traitements Chimiques	6,68%	14,20/20
SUEZ ENVIRONNEMENT	France	Distribution / Approvisionnement	6,58%	15,00/20
LINDE	Royaume-Uni	Traitements Chimiques	5,51%	11,70/20

Les indicateurs d'impact

Au 28 juin 2019

		OPC	Benchmark
EMPREINTE CARBONE * (A)	CARBON FOOTPRINT (Tonnes CO2e / EUR mn)	728,01	1 898,36**
	GREEN POWER GENERATION SHARE (% of GWh from renewables)	26,08	7,45**
	FOSSIL FUEL UPSTREAM EXPOSURE (% of Portfolio value exposed to upstream fossil fuel activities)	1,02	5,12**
INDICATEUR SOCIAL *	% moyen de femmes au sein des comités exécutifs	33,26	32,70
INDICATEUR DE GOUVERNANCE *	% moyen d'administrateurs indépendants	65,34	61,70***
INDICATEUR DE DROITS HUMAINS * (B)	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	75,00	67,00

L'empreinte carbone de Palatine Or Bleu est meilleure que celle de son indice de référence.

De plus, le fonds affiche une faible part des actifs intensifs en carbone et une meilleure exposition aux solutions vertes (ces secteurs sont plus impliqués dans le développement de bio fuels, des solutions hydrogènes...).

Cependant, il est nécessaire d'exposer le fonds aux solutions dites vertes afin de respecter l'objectif de 30% d'ici 2030 de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Les indicateurs social et de gouvernance du fonds sont globalement en ligne avec ceux de l'indicateur de référence.

* Données VIGEO et BLOOMBERG

** Le calcul porte sur 99,02% des titres

*** Périmètre 99,61%

Méthodologie

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

L'empreinte carbone d'un portefeuille se mesure via : l'empreinte carbone par million d'euros de chiffre d'affaires détenu (*Carbon Footprint*). C'est un ratio (1 somme divisée par 1 somme) avec comme :

- numérateur : la somme des émissions carbone détenues.

Par émissions carbone détenues, nous entendons la somme des émissions carbone que Palatine s'est vu attribuée en fonction de son taux de détention du capital. Par exemple, si Palatine détient 1% du capital de Royal Dutch Shell alors Palatine se verra attribuée 1% des émissions carbone annuelles de Royal Dutch Shell.

- dénominateur : la somme des chiffres d'affaires détenus en portefeuille (on applique le même principe d'Égalité devant la détention : si Palatine détient 1% de Shell alors Palatine se verra attribuer 1% du chiffre d'affaires de Shell). Il s'agit ici d'une méthode de mesure d'empreinte recommandée par le GHG Protocol. On obtient alors un ratio tonnes d'équivalent CO₂ émises pour 1 million d'euros de chiffre d'affaires généré au sein du fonds. On a ici un indicateur qui reflète l'empreinte en termes d'activité (le chiffre d'affaires reflétant l'activité d'une entreprise). Il permet de regarder l'empreinte sous l'angle de l'efficacité opérationnelle et en même temps sous l'angle de la contribution en absolue au changement climatique (car le taux de détention du capital est pris en compte).

Pour la contribution à la transition énergétique, on distingue 2 indicateurs :

- Pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (*Green Power Generation Share*)
- Exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz (*Fossil Fuel Upstream Exposure*)

L'idée ici est de compléter la mesure de l'empreinte carbone (qui rassemble tous les secteurs en portefeuille) par des mesures spécifiques aux 3 secteurs clefs de la transition énergétique : Utilities, Energy et Coal Mining (Materials).

Pour calculer le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable, nous analysons chaque entreprise qui produit de l'électricité (+ chaleur/vapeur) et nous en déduisons la part de la production qui vient des énergies renouvelables. Nous classifions comme renouvelables les sources d'énergie suivantes : solaire, éolien, géothermie, hydro, marémotrice. Nous appliquons alors le même principe d'égalité devant la détention : si Palatine détient 1% d'ENGIE alors Palatine se verra attribuer 1% de la production d'électricité renouvelable d'ENGIE. Si l'on effectue la somme de tous ces GWh détenus pour chaque Utilities en portefeuille, on obtient la production d'électricité renouvelable (Gwh).

Si l'on divise la somme de ces GWh renouvelables détenus par la somme des GWh totaux détenus (i.e. en incluant la biomasse, le nucléaire et les énergies fossiles) on obtient le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable (encore appelée la part verte). Plus la part verte est élevée, plus le portefeuille contribue à la transition énergétique et écologique.

Pour calculer l'exposition aux secteurs extractifs pétrole, charbon et gaz, il s'agit d'identifier le poids du portefeuille qui est exposé (peu importe le degré d'exposition) dans l'extraction de pétrole, gaz et charbon et aux activités de support à l'extraction. A partir du moment où une entreprise dérive 0.001% de son chiffre d'affaires dans les énergies fossiles alors elle sera identifiée comme étant impliquée.

100% de couverture pour le fonds Palatine Or Bleu et 97,97% de couverture pour le MSCI EMU (Benchmark).

Le périmètre des émissions est : Scope 1 + First Tier Indirect. Le First Indirect correspond à tout le Scope 2 + la partie la plus directe du Scope 3 amont. En d'autres termes, le First tier indirect correspond aux fournisseurs directs y compris les fournisseurs d'électricité (Scope 2), les compagnies aériennes et taxis (voyages d'affaires) etc.

(B) INDICATEUR DE DROITS HUMAINS :

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif. Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26 - Fax : 01-55-27-97-00